

SCL intercommunale

Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais

Association Loi de 1901 déclarée le 7 mars 1990 – n° 069 10 27 770 / W 69 10 63091

Centre d'Animation – 11 avenue Émile Évellier – 69290 Grézieu la Varenne

site : <http://www.scl-rhone.org> // mél : infosclinter@gmail.com

Compte-rendu

du Conseil d'Administration

du jeudi 26 janvier 2023

à 20 h 30 à Chassagny (Commune de Beauvallon)

1^{er} collège (comités locaux SCL)

Présents (9 / 18) : Brindas, Craponne, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Orléanas, Pollionnay, Chabanière (= Saint-Maurice-sur-Dargoire, Saint-Didier-sous-Riverie, Saint-Sorlin), Taluyers, Vaugneray.

Absents (7) : Chaussan, Mornant, Rontalon, Saint-Jean-de-Touslas / Beauvallon, Saint-Laurent-d'Agnay, Sainte-Consorte, Thurins.

Excusés (2) : Lentilly, Soucieu-en-Jarrest.

2^{ème} collège (autres associations)

Présents (5 / 11) : ADEA Saint-Andéol-le-Château / Beauvallon, ADEM Montagny, ADEPECE d'Éveux, Chante-Ruisseau de Saint-Genis-les-Ollières, La Ruche de l'Écologie des Monts du Lyonnais.

Absents (3) : Amis de la Terre 69, ARPE, Confédération Paysanne du Rhône.

Excusés (3) : Altern'Info, L'écoclicot, Association Intercommunale et Inter-départementale (Ardèche et Loire) Sauvegarde Vivarais-Pilat (SVP) de Félines.

30 membres présents

**Prochaine réunion :
Conseil d'Administration
Mardi 18 avril 2023
Salle du Lavoir à Vaugneray
(en-dessous de la mairie)**

- **Documents mis à disposition :**

La SCL a décidé de réduire sa consommation de papier : les dossiers, habituellement mis à disposition, sont désormais directement adressés par voie informatique aux comités SCL et associations, en même temps que le compte-rendu du Conseil d'Administration.

*La décision de la COP15 : protéger 30 % des terres du globe (*Reporterre.net* du 19.12.2022)

<https://reporterre.net/La-decision-de-la-COP15-protéger-30-des-terres-du-globe>

*Pour répondre aux défis de demain, investissons dans le train (FNAUT-*Le Figaro* du 29.12.2022)

<https://www.lefigaro.fr/vox/economie/pour-repondre-aux-defis-de-demain-investissons-dans-le-train-20221223>

*Un lynx aperçu par les chasseurs à Vaugneray (*Le Progrès* du 19.12.2022)

[https://www.leprogres.fr/societe/2023/01/09/lynx-apercu-par-des-chasseurs-c-est-une-chance-de-avoir?utm_source=adobe&utm_medium=newsletter&utm_campaign=LPR I info ce matin rho ne m e tropole de lyon france monde&ii=CF36F885036A7506A650938683FC64550D6EC5504ACEAFC840969B0D5B750A8907BE154BC1D85479D32C52DA3A869F9221B9F2984F0F02CCBE497D8FA1C6F11](https://www.leprogres.fr/societe/2023/01/09/lynx-apercu-par-des-chasseurs-c-est-une-chance-de-avoir?utm_source=adobe&utm_medium=newsletter&utm_campaign=LPR%20I%20info%20ce%20matin%20rho%20ne%20m%20e%20tropole%20de%20lyon%20france%20monde&ii=CF36F885036A7506A650938683FC64550D6EC5504ACEAFC840969B0D5B750A8907BE154BC1D85479D32C52DA3A869F9221B9F2984F0F02CCBE497D8FA1C6F11)

*La Sauvegarde des Coteaux du Lyonnais s'alarme contre les dépôts de terre. L'agriculteur sommé de remettre en état les lieux (*Le Progrès* du 15.01.2023 ----> voir 2 pièces jointes)

*Pollution aux perfluorés : le risque pour la population se précise (*Le Progrès* du 19.01.2023----> voir pièce jointe)

*Pollution aux perfluorés : 16 fois le taux réglementaire dans les œufs à Oullins (*Le Progrès* du 18.01.2023--- --> voir pièce jointe)

*Le gouvernement renonce au retour des néonicotinoïdes (*Le Progrès* du 24.01.2023)

https://reporterre.net/Le-gouvernement-renonce-au-retour-des-neonicotinoides?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_quotidienne

1. Accueil des associations présentes

Une fois n'est pas coutume : ce soir nous sommes à Chassagny grâce à Georges Fillion (ADEA) et Jean-Daniel Brusaporco (ADEM). La SCL remercie la Mairie de Beauvallon et Madame la Maire de Chassagny de nous permettre de nous réunir dans la Salle des Mariages de Chassagny.

Le Bureau réitère ses vœux de bonne année à tous les membres de la SCL, présents ici ou non, ainsi qu'à leurs familles et à leurs proches.

L'année 2023 devrait avoir besoin de nous pour la protection de notre environnement : le trafic de terres, le photovoltaïque au sol, la pollution par les perfluorés sont des thèmes récurrents en ce moment qui vont continuer à nous occuper.

2. Le nouveau logo de la SCL

Grâce à Pierre Garnier, le dessinateur du journal *La Sauvegarde des Coteaux*, le traditionnel logo de notre association a été rajeuni pour mieux correspondre aux aspirations et aux oppositions de la SCL : il est le résumé de ce que nous souhaitons préserver et promouvoir. Les membres présents ont souhaité ajouter une fenêtre sur la maison équipée de panneaux photovoltaïques et ont longuement discuté sur le dessin de la route.

Après échanges de vue, il est adopté à l'unanimité. Chaque association est libre de vendre les autocollants ou de les offrir à ses adhérents.



On en profite pour découvrir à l'écran le nouveau site SCL : www.scl-inter.org

3. Paroles aux comités et associations

* **Vaugneray** : AG le mardi 21 février 2023 à 20 h 30 à la Salle du Lavoir située sous la mairie

* **Rontalon** : AG le samedi 18 mars 2023 à 15h00 à la Salle Paroissiale

* **Orliénas** : AG le samedi 25 mars 2023 à 11h00 à l'amphithéâtre de l'École - Place François Blanc

* **Chante-Ruisseau** : Assemblée Générale le mercredi 5 avril 2023

François Michiels annonce une rencontre à Lyon organisée par la Commission Nationale du Débat Public à propos de la construction de six nouveaux EPR.

<https://www.debatpublic.fr/nouveaux-reacteurs-nucleaires-et-projet-penly/quelle-prise-en-compte-des-incertitudes-climatiques>

Il indique que le réseau « Sortir du Nucléaire » et d'autres organisations appellent à venir dénoncer cette mascarade, les décisions étant déjà prises et des dépenses préparatoires colossales déjà engagées. RdV jeudi 2 février 2023 à partir de 17 h face à la salle du débat public (Salle des Fêtes de la Garenne, 60 avenue du Général Eisenhower, Lyon 5^{ème}). Le slogan est le même que le nôtre : « ni ici ni ailleurs » !

* **La Ruche de l'Écologie des Monts du Lyonnais** : AG le samedi 1^{er} avril 2023

* **ADEPECE d'Éveux** : AG le vendredi 7 avril 2023

Vente de fleurs le lundi 1^{er} mai 2023

4. La distribution des journaux *La Sauvegarde des Coteaux* n° 30

Elle s'est bien déroulée partout.

Suite à la distribution, nous avons reçu par La Poste une quinzaine d'adhésions qui ont été remises aux comités locaux (les plus proches lorsque le nouvel adhérent habite dans une commune où il n'y a pas de comité SCL ou d'association du 2^{ème} collège).

Les annonceurs publicitaires sont restés très fidèles. Contrairement aux années précédentes, les encarts publicitaires sont désormais réglés directement à la SCL intercommunale.

La distribution dans les communes de Chassagny, Riverie, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin-en-Haut, Sainte-Catherine a été assurée par Noël Collomb, Hélène Le Lay et Georges Martin. Des membres de CEVIVAL ont également participé à la distribution sur les communes de la CCVL.

5. Trafic de terres et retenues collinaires à Vaugneray : ce n'est pas fini !

Le 25 mars 2022, France Nature Environnement Rhône (FNE69) a déposé une saisine au Tribunal Administratif de Lyon contre l'autorisation environnementale relative aux 3 retenues collinaires du bassin versant de La Chaudanne à Grézieu-la-Varenne et Vaugneray.

Maurice Fisch mentionne les récentes étapes de l'épineux dossier du trafic de terre, cette affaire sans fin :

- * il a été reçu le 24 novembre 2022 par la nouvelle commandante de la compagnie de gendarmerie de L'Arbresle.

- * il a été reçu à la préfecture pour un entretien de deux heures avec Monsieur le Sous-Préfet Benoît Rochas le 27 décembre 2022.

- * accompagné de Damien Badoil, il a eu un entretien avec Daniel Jullien, maire de Vaugneray, le 17 janvier 2023 à propos de la plainte, pour complicité, qu'il a déposée le 7 octobre 2022 au nom de la SCL contre le maire de Vaugneray (et non contre la personne de Daniel Jullien).

L'OCLAESP (Office Central de Lutte contre les Atteintes à l'Environnement et à la Santé Publique) est chargée d'instruire cette plainte mais ne l'a pas encore traitée !

Même si l'action en justice aboutit à une condamnation définitive de l'agriculteur présenté comme « un cas particulier » par le maire de Vaugneray, il sera impossible d'enlever toute la terre qui a été illégalement apportée.

Le maire de Vaugneray a répondu à la SCL par l'intermédiaire du bulletin municipal de sa commune en janvier 2023.

6. Le dossier « barrage » de l'Yzeron

En 2022, le PAPI 2 (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) est arrivé à son terme. Le projet initial du barrage écrêteur est remis en question : l'action du collectif d'associations (parmi lesquelles la SCL) a été retenue. Une nouvelle concertation est relancée cette année sous l'égide du SAGYRC entre associations, élus, riverains et pêcheurs. Des ateliers de travail sont organisés via un bureau d'études spécialisé.

7. La pollution aux PFAS

Denis Bariod (Saint-Sorlin / Chabanière) fait partie d'un collectif citoyen qui suit de très près ce dossier.

L'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) n'émettent pas d'interdiction de l'utilisation de l'eau mais conseillent de ne pas arroser les jardins potagers. Il semble que l'ARS fait tout pour minorer le problème. La presse, locale et nationale, s'empare peu à peu du sujet : cf. l'article du Monde "Dans la vallée de la chimie, près de Lyon, la population réclame des mesures face aux polluants éternels".

Arkéma a jusqu'à la fin de l'année 2024 pour trouver des alternatives à l'utilisation des PFAS. Après le lait maternel il y a quelques mois, des œufs ont été analysés avec des taux anormaux très élevés. Qu'en est-il des eaux d'irrigation dans les Coteaux du Lyonnais ? Qu'en est-il de la sécurité de la nappe phréatique du Garon ? Il semble que le préfet ait pris en compte les retombées de l'émission télévisée de France 2 sur la population.

Comment mobiliser nos élus locaux qui semblent attendre les décisions de plus haut ? La SCL propose à tous les comités et associations d'écrire un courrier aux maires en prenant modèle sur celui adressé au Maire de Taluyers en mai dernier en leur demandant une analyse précise des PFAS utilisés par Arkéma et rejetés dans les airs ou dans l'eau.

Denis Bariod annonce une réunion inter-associative à la Maison Rhodanienne de l'Environnement (MRE) le 2 février 2023.

8. Enquêtes publiques : photovoltaïque au sol à Montagny et Millery

La publication du rapport et des conclusions de chaque commissaire enquêteur nous est parvenue le jour même de notre CA à Chassagny : la parole est donnée à Étienne Claude pour en faire la présentation.

Pour Montagny :

La surface clôturée du projet serait d'environ 6 ha pour une emprise des panneaux sur 1,5 ha, ce qui correspond à une puissance installée de 3,4 MWc.

L'enquête publique a été organisée du 7 novembre au 9 décembre 2022. 259 contributions ont été déposées. 207 contributions sont défavorables au projet. 5 associations (SCL, LPO, FNE, Robin des Bois et ADEM) ont manifesté par écrit leur opposition au projet.

L'avis du commissaire enquêteur est :

FAVORABLE au projet sous les trois réserves suivantes :

1. *Ne pas installer de panneaux sur la partie naturelle de landes sèches au nord du site.*
2. *Optimiser la production d'énergie en installant des panneaux suiveurs.*
3. *Prévoir un contrôle écologique renforcé en instituant une commission qui réunirait exploitant, élus, associations, écologues pour suivre les travaux de construction, puis la renaturation du site et son entretien tout au long de son exploitation.*

Et quelques commentaires du commissaire enquêteur relevés au fil de son rapport :

- Sur la réserve n°1 :
 - Cette partie naturelle de landes sèches au nord du site est considérée à « l'état naturel » car elle n'a été ni exploitée en carrière ni remblayée et elle est « particulièrement sensible en matière de biodiversité ».
 - Les mesures de compensation (ERC) de cette zone, prévues par CN'AIR, ne sont pas suffisantes.
 - La surface de cette zone est 4 800 m² (selon CN'AIR)
 - En revanche, la zone de carrière remblayée est considérée comme dégradée même si sa « renaturation est plutôt réussie »...
- Sur la réserve n°2 :
 - « Une telle optimisation est impérative pour « rentabiliser », au sens de l'intérêt général, un foncier rare et sensible, comme c'est le cas ici ». Dit autrement, « la contrepartie des préjudices environnementaux générés, ou du coût écologique important, est de tirer le meilleur parti possible du foncier disponible ».
 - « L'adoption de technologies de production plus performantes permettra de compenser en grande partie la perte de production liée à la réduction de la surface de panneaux ».
- Sur la réserve n°3 :
 - « En phase d'exploitation, parc photovoltaïque et biodiversité ne sont nullement antinomiques si des mesures de gestion adaptées permettent au vivant de reconquérir les terrains temporairement malmenés par les opérations de construction »
 - « Ainsi il convient de contrôler sur le long terme que les mesures de gestion adaptées sont effectivement mises en œuvre ».

Les commentaires de l'ADEM :

- Sur la réserve n° 1 :
 - La préservation de la partie naturelle de landes sèches au nord du site est une très bonne nouvelle pour la biodiversité du site.

- La surface de cette zone n'est pas négligeable au regard de la surface totale de panneaux du projet. La diminution de l'emprise du projet affectera donc significativement la capacité de production de la centrale et donc sa rentabilité globale.
- Sur la réserve n° 2 :
 - Les coûts d'installation de panneaux « suiveurs » sont plus élevés que ceux de tables statiques. Il en est de même pour les coûts de maintenance ; ces coûts affecteront également la rentabilité globale de la centrale ;
 - Les panneaux « suiveurs » permettent un gain de production de l'ordre de 15 % ...
- Sur la globalité du rapport, nous sommes en désaccord total avec certaines prises de position du commissaire enquêteur :
 - Lorsqu'il rejette la notion de « solutions alternatives » au projet de Montagny car le besoin d'ENR est national, il faut donc mobiliser tous les moyens aussi nombreux que diversifiés, sur les toits et sur les sols ...
 - Lorsqu'il considère qu'il n'y a pas d'intérêt particulier à intégrer cet espace dans une aire protégée (APPB des Landes de Montagny). Il ne prend donc pas en considération les objectifs de la stratégie nationale des aires protégées.

Au final, si le préfet se range à l'avis du commissaire enquêteur, la CN'AIR devrait réviser son projet ; sera-t-il encore rentable pour la CNR ?...

Enfin, l'ADEM considère que le commissaire enquêteur commet une erreur en émettant un avis favorable au permis de construire déposé alors qu'il demande, dans le même temps, de réduire significativement la surface couverte par des panneaux photovoltaïques.

Quelles seront maintenant les positions du Préfet et de la CNR ?...

Et quel sera l'avis de la DREAL sur la demande de dérogation espèces protégées (sachant que le CSRPN a donné un avis défavorable...) ?...

Pour Millery :

La surface clôturée du projet serait d'environ 16 ha pour une surface de panneaux de 5,23 ha ce qui correspond à une puissance installée de 10,7 MWc.

L'enquête publique a été organisée du 2 novembre au 5 décembre 2022. 9 contributions ont été déposées. 2 associations (LPO et ADEM) ont exprimé leur opposition argumentée au projet.

L'avis du commissaire enquêteur est :

DÉFAVORABLE à la délivrance du permis de construire tel qu'il est présenté car il inclut dans le périmètre de l'installation les zones C et D

« Sous recommandations, j'émetts un avis favorable à la délivrance à la Société Corfu Solaire d'un permis de construire une centrale photovoltaïque au lieu-dit Les Ayats sur le territoire de la commune de Millery sur un périmètre comprenant l'espace central et les zones A et B (et donc en extournant les zones C et D) ».

9. Déviation de L'Arbresle, toujours d'actualité

Depuis 40 ans, les soucis de l'ADEPECE continuent : le Président de la CCPA et Maire de L'Arbresle, Pierre-Jean Zannettacci, vient de présenter auprès de la municipalité d'Éveux son dernier né concernant le "désenclavement" de L'Arbresle par la réalisation d'une déviation dite courte passant sur la Commune d'Éveux à flanc de montagne.

Cette route est destinée au seul apaisement du centre-ville de L'Arbresle et ses promoteurs ne se préoccupent ni de la périphérie ni de Sain Bel qui vont continuer à supporter les camions.

Contrairement aux déclarations de M. Zannettacci, ce projet ne peut aboutir à la résolution de l'apaisement du centre de L'Arbresle et va coûter très cher :

- Création d'une nouvelle route détruisant les accès à Évèux

- Pentes très importante de 10 à 12% pour faire passer principalement des camions
- Création d'un viaduc pour franchir La Brévenne et la voie ferrée
- Passage à proximité immédiate d'un futur nouveau quartier de L'Arbresle composé de 250 logements
- Séparation des villes de L'Arbresle/Éveux
- Risques d'accidents très importants avec des ronds-points en bas des pentes à 10/12%
- Obligation de travaux de terrassements dans une roche constituée de gneiss déstructuré qu'il serait nécessaire de renforcer
- Talutages à créer de 10 à 15 mètres de haut avec détérioration du paysage
- Destructures de maisons
- Accentuation de la pollution du centre-ville de L'Arbresle par un phénomène d'inversion de températures maintenant les pollutions au centre-ville en fond de vallée.

Tout cela pour un coût démentiel estimé sommairement entre 30 millions et 70 millions d'euros suivant les options d'accompagnement envisagées (Source M. Zannettacci) :

- Création de murs anti bruit
- Aménagement de voies apaisées
- Création d'une passerelle d'accès à la gare avec ascenseurs
- Création d'un viaduc courbe d'environ 200 ML
- Renforcement de la montagne

L'accès à la zone industrielle de La Ponchonnière ne serait toujours pas facilité.

Le passage dans Sain Bel resterait inchangé et encombré.

L'accès à Éveux deviendrait délicat.

Passage dans une zone classée en zone rouge inondations.

Ce projet passerait près du couvent dominicain de La Tourette, construit par Le Corbusier, classé Monument Historique et inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

La ville de L'Arbresle comporte plusieurs bâtiments remarquables classés à l'inventaire des Monuments Historiques.

L'ADEPECE a proposé des solutions alternatives qui n'ont même pas été étudiées.

Ces hypothèses permettraient un accès direct à la zone industrielle de La Ponchonnière avec possibilité de distribuer les biens nécessaires aux localités proches par des moyens de transport doux (L'Arbresle - Éveux – Sourcieux-les-Mines - Sain Bel - Savigny – Saint-Romain-de-Popey - Bully - Saint Germain-sur-L'Arbresle ...)

Ces hypothèses permettraient également de rejoindre l'autoroute A89 avec la RD 389 sans passer par aucun centre-ville des localités précitées.

Le coût de ces solutions alternatives est sensiblement identique à celui du projet.

Ces alternatives pourraient être complétées par le rétablissement de la ligne ferroviaire de la vallée de La Brévenne qui ferait presque l'unanimité des Élus et des Populations mais rencontre d'importantes difficultés du fait de l'existence de multiples intervenants (SNCF - SYTRAL - CCPA - CCMDL - Département - Région.....)

Pour « sa route », M. Zannettacci a obtenu un accord de principe des Maires de la CCPA (sauf Éveux) pour financer et lancer de nouvelles études techniques oubliant, semble-t-il, les études effectuées depuis quarante ans.

10. Préparation du Salon Primevère 2023

Cette année, il aura lieu du vendredi 17 au dimanche 19 février 2023.

Jean-Marc Dussardier et Alain Troïli sont chargés de réaliser de nouveaux documents en plus de la banderole des Naturalistes.

Un framadate a été adressé à tous les comités SCL et associations pour l'organisation des permanences : il est urgent de s'inscrire (3 personnes par permanence). Il y a encore de nombreuses permanences qui restent vacantes.

11. Informations complémentaires

*La SCL envisage d'accorder 500 euros à l'ADEM pour l'aider à régler la moitié de ses frais d'avocat déjà engagés : décision prise à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

*Maurice Fisch suggère de porter à 100 € (au lieu de 50 €) la cotisation annuelle 2023 à FNE69 car les juristes de cette association agréée pour la protection de l'environnement suivent avec rigueur le dossier des retenues collinaires et des dépôts de terres illégaux : décision acceptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

*La SCL propose de souscrire 10 parts supplémentaires (à 55€ l'une) de CEVIVAL : décision prise à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

12. Buffet

Tout le monde se retrouve autour du buffet de la SCL intercommunale préparé par les membres de l'ADEM. Merci à tous ceux qui y ont participé.

Et encore un grand merci à Mme Françoise Tribollet, Maire de Chassagny.

Noël Collomb,
Secrétaire Général

Stéphane Dewez,
Secrétaire

Maurice Fisch
Co-président

Pierre Garnier,
Secrétaire